

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de catégorie A du FNB Harvest d'actions canadiennes à faible volatilité que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails sur ce Fonds négocié en bourse (FNB) dans le prospectus. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec Groupe de portefeuilles Harvest (« Harvest ») au 1-866-998-8298 ou à l'adresse info@harvestetfs.com, ou visitez fr.harvestetfs.com.

Avant d'investir, veuillez prendre en considération la façon dont le FNB s'articulera avec vos autres placements et tenir compte de votre tolérance au risque

Bref aperçu			
Date de création du FNB :	4 avril 2025	Gestionnaire de portefeuille :	Groupe de portefeuilles Harvest
Valeur totale au 4 avril 2025 :	s. o.*	Gestionnaire de portefeuille :	Groupe de portefeuilles Harvest
Ratio des frais de gestion (RFG) :	s. o.*	Distributions :	trimestriel
Information sur les opérations (période de 12 mois terminée le 4 avril 2025)			
Symbole :	HVOL	Volume journalier moyen :	s. o.*
Bourse :	Toronto (TSX)	Nombre de jours de négociation :	s. o.*
Devise :	\$ CA		
Information sur les cours (période de 12 mois terminée le 4 avril 2025)			
Prix du marché :	s. o.*	Écart acheteur/vendeur moyen :	s. o.*
Valeur liquidative :	s. o.*		

*Information non disponible car ce FNB est nouveau. Pour obtenir des renseignements à jour, notamment sur les cours et les transactions, veuillez visiter le site fr.harvestetfs.com.

Quels types de placement le FNB fait-il?

Le FNB vise à procurer aux porteurs de parts de catégorie A (i) la possibilité d'une plus-value en capital et (ii) une volatilité globale des rendements du portefeuille inférieure à celle que subirait un porteur qui serait directement propriétaire de façon générale de titres de capitaux propres d'émetteurs canadiens à moyenne et à grande capitalisation.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 4 avril 2025. Les placements du FNB changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (4 avril 2025)	% de la valeur d'actif net	Répartition de l'actif (4 avril 2025)	% de la valeur d'actif net
<i>L'information n'est pas disponible car ce FNB est nouveau.</i>		<i>L'information n'est pas disponible car ce FNB est nouveau.</i>	

FNB Harvest d'actions canadiennes à faible volatilité – parts de catégorie A (HVOL)

Quel est le degré de risque? La valeur d'un FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Un moyen pour évaluer le risque associé à un FNB consiste à observer les variations de son rendement au fil du temps. désignées par le terme « volatilité ». En général les rendements des FNB ayant une volatilité élevée varieront plus que les rendements des fonds ayant démontré une moins grande volatilité. Ils feront courir à l'investisseur un risque plus élevé de perdre de l'argent, mais lui offriront également plus de possibilités d'obtenir un rendement élevé. Les rendements des FNB ayant une volatilité plus faible tendent à fluctuer moins que les rendements des fonds ayant démontré une plus grande volatilité. Ils offrent habituellement des rendements moins élevés à l'investisseur, mais lui font courir un risque moins élevé de perdre de l'argent.	Évaluation du risque Harvest a évalué le risque de ce FNB comme étant moyen. Cette évaluation est basée sur l'amplitude des variations des rendements du FNB d'une année sur l'autre. Cela ne prédit pas la volatilité future du FNB. Cette évaluation du risque peut changer au fil du temps. Un FNB ayant un risque faible peut quand même occasionner une perte d'argent. <table><tr><td>Faible</td><td>Faible à moyen</td><td>Moyen</td><td>Moyen à élevé</td><td>Élevé</td></tr></table> Pour une description détaillée de l'évaluation du risque et des risques particuliers associés au FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risques » du prospectus simplifié. Sans garantie Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.	Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé		
Quel a été le rendement du FNB? Ce paragraphe vous indique les rendements des parts de catégorie A du FNB au cours des années civiles écoulées calculés à partir de sa valeur liquidative (VL). Toutefois, cette information n'est pas disponible, car le FNB est nouveau. Rendements annuels Ce paragraphe vous indique les rendements des parts de catégorie A du FNB au cours des années civiles écoulées. Toutefois, cette information n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.	Meilleur et pire rendements sur 3 mois Ce paragraphe indique les meilleur et pire rendements des parts de catégorie A du FNB au cours d'une période de trois mois au cours des années civiles écoulées. Toutefois, cette information n'est pas disponible, car le FNB est nouveau. Rendement moyen Ce paragraphe indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ en parts de catégorie A du FNB. Toutefois, cette information n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.					
Négociation des FNB Un FNB détient plusieurs placements, tout comme un fonds commun de placement, mais se négocie en bourse, comme une action. Voici quelques informations à connaître à propos de la négociation des FNB. Prix Les FNB sont valorisés de deux façons : le prix du marché et la valeur liquidative (VL). Prix du marché - Les FNB sont achetés et vendus sur des bourses, au prix du marché. Le prix du marché peut varier durant une journée au cours de laquelle la Bourse est ouverte. Des facteurs tels que l'offre et la demande ainsi que les variations de la valeur des placements d'un FNB peuvent affecter le prix de ses parts. - Vous pouvez en connaître le cours à tout moment de la journée. Les cours se composent en réalité d'un cours acheteur et d'un cours vendeur. - Le cours acheteur représente le prix le plus élevé qu'un acheteur accepte de déboursier si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur représente le prix le plus faible qu'un vendeur accepte de recevoir si vous souhaitez acheter ses parts. La différence entre les deux constitue « l'écart acheteur-vendeur ». - En général, plus l'écart acheteur-vendeur est faible, plus le FNB est liquide, car plus vous obtiendrez facilement le prix que vous souhaitez.	Valeur liquidative (VL) - Tout comme les fonds communs, les FNB ont une VL. Celle-ci se calcule à la fermeture de chaque journée durant laquelle la bourse est ouverte et reflète la valeur des placements du FNB à cet instant précis. - La VL sert à calculer des renseignements financiers présentés dans les rapports, notamment en matière de rendement. Ordres Il existe deux principales possibilités pour placer un ordre : au prix du marché et à cours limité. Un ordre au prix du marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts selon leur cours boursier. Un ordre à cours limité consiste à fixer un prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre vos parts. Périodes de la journée En général, les cours boursiers des FNB tendent à être plus volatils à l'ouverture et à la fermeture de la séance. Il est ainsi pertinent de placer des ordres à cours limité ou d'attendre le moment opportun de la journée.					
À qui ce FNB est-il destiné? Aux investisseurs qui : - recherchent une opportunité de croissance des actions grâce à une exposition à un portefeuille d'actions canadiennes dont la volatilité est inférieure à celle du marché. - souhaitent un investissement à moyen ou long terme. - peut gérer des hausses et des baisses modérées des marchés boursiers.	Un mot sur la fiscalité En général, vous devez payer de l'impôt sur les gains que vous rapporte le FNB. Le montant dépend de la législation fiscale en vigueur là où vous habitez et si le compte dans lequel vous détenez le FNB est enregistré (ex. régime d'épargne retraite, compte d'épargne libre d'impôt) ou non. Gardez à l'esprit que si vous détenez un FNB dans un compte non enregistré, les distributions que vous percevrez seront ajoutées à votre revenu imposable, même si vous les avez réinvesties.					

Combien cela coûte-t-il?

Ce paragraphe présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie A du FNB. Ces frais, notamment les commissions de suivi, varient d'un FNB à l'autre. Le niveau des frais perçus par les représentants peut influencer sur leurs recommandations en faveur d'un investissement plutôt que d'un autre. Demandez des informations sur d'autres FNB et sur les placements qui pourraient vous convenir moyennant des frais moindres.

1. Commissions de courtage

Vous pourriez devoir verser des commissions à chaque fois que vous achetez et vendez des parts de catégorie A du FNB. Les commissions varient d'une société de courtage à l'autre. Certaines sociétés offrent des FNB sans frais ou exigent un montant de placement minimum.

2. Frais des FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent les rendements d'un FNB. Les frais d'un FNB se composent des frais de gestion, des frais d'opération et des coûts de transaction. Les frais de gestion annuels du FNB s'élèvent à 0,35% de la valeur de celui-ci. Comme ce FNB est nouveau, les frais d'opération et les coûts de transaction ne sont pas encore communiqués.

3. Commission de suivi

Une commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle rétribue les services et conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Ce FNB ne facture aucune commission de suivi.

Autres frais

FRAIS

Autres frais :

CE QUE VOUS PAYEZ

Le gestionnaire peut, à son gré, imputer aux porteurs de parts des FNB Harvest qui demandent l'échange ou le rachat de parts des frais représentant jusqu'à 2 % du produit de l'échange ou du rachat afin de compenser certains frais d'opération associés à l'échange ou au rachat de parts de catégorie A. Le gestionnaire affichera les frais, s'il y a lieu, sur son site Web à l'adresse fr.harvestetfs.com.

Les frais ne seront pas facturés aux porteurs de parts à l'achat ou à la vente de parts de catégorie A à la CBOE.

Et si je change d'idée?

Conformément à la loi sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu, la notice annuelle ou les états financiers du FNB contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, consultez la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Groupe de portefeuilles Harvest ou avec votre conseiller. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Groupe de portefeuilles Harvest
610 Chartwell Road, bureau 204
Oakville (Ontario) L6J 4A5

Sans frais : 1-866-998-8298
Site web : fr.harvestetfs.com
Courriel : info@harvestetfs.com